

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023

Ouverture de la séance à 19h00.

Présents : Catherine LOTTE, Bernard JUNET, , Michel VENET, Isabelle CHARACHON, Serge RUIZ, Romain GOUBIER, Bernadette VOLAY, Jocelyne MESTRE, Danielle VENET, Nadine GARCIA, Frédéric DUSSUD, Fernando DE SOUSA, Jean-Christophe DUSSUD, Janine GANTILLON.

Absente et excusée : Sonia SIMON.

Démissionnaires : Virginie OGEARD, Eric VISTALLI.

Public : 1 personne

---

Téléphone Madame Le Maire : 06.72.27.90.01

Merci de laisser des sms de préférence.

Courriel Madame Le Maire : [catherine.lotte@orange.fr](mailto:catherine.lotte@orange.fr)

**Rendez-vous, sur demande, par**

**mail.**

---



# COMPTE-RENDU DES INSTANCES OBLIGATOIRES ET COMMISSIONS COMMUNALES

## ❖ RAPPEL - ECOLE DE LA BASANE :

. Suite à l'augmentation des tarifs du prestataire des repas pour la cantine et à l'augmentation des flux, le Conseil Municipal vote à 1 abstention et 12 voix POUR, une augmentation des tarifs cantine de 0.20 € par tranche au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et une augmentation de 0.10 € par tranche pour la garderie. Le tableau ci-dessous présente les nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en fonction des tranches, pour les deux services :

	TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	PROGRESSION DES TRANCHES	PARTICIPATION DES FAMILLES en €uros
<b>Cantine</b>	<b>- tarif pour 1 repas enfant</b>		
	A	≥ à 1401 €	5,20
	B	de 1101 à 1400 €	4,90
	C	de 601 à 1100 €	4,60
	D	de 301 à 600 €	4,30
	E	≤ à 300 €	4,00
<b>Garderie</b>	<b>- tarif pour 1/2 heure de garde par enfant</b>		
	A	≥ à 1401 €	1,30
	B	de 1101 à 1400 €	1,20
	C	de 601 à 1100 €	1,10
	D	de 301 à 600 €	1,00
	E	≤ à 300 €	0,90

Suite à l'absence de Madame Marie Noelle MERLIN, ATSEM à l'école de la Basane, une réorganisation des tâches a été effectuée entre le personnel communal. Mme Martine GENIN a été recrutée également pour effectuer l'entretien des locaux communaux, du bâtiment scolaire ainsi que la surveillance de la cantine pendant le temps du repas.

## ❖ APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE TRAVAUX

### D'AMENAGEMENT DE VOIRIE :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais est seule compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire tel que défini par la délibération N°18-1254 du 18 décembre 2018. Un programme de travaux est réalisé chaque année à partir d'une enveloppe budgétaire établie au moment du vote du budget primitif de la CCMDL et répartie entre les communes en fonction de différents critères.

Dans le cadre du programme de l'année 2023, la CCMDL réalise pour le compte de la commune et à sa demande des travaux d'aménagement de voirie dépassant l'enveloppe annuelle allouée. L'article L 5214-16 V du code général des collectivités territoriales permet la mise en place de fonds de concours entre collectivités.

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient donc de rédiger une convention entre la CCMDL et la Commune de Brussieu définissant les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisés les travaux d'aménagement de voirie sur la commune durant l'année 2023.

Les travaux susnommés consistent :

- Réfection de la route « Montée de Marmion »,
- Application de Point à Temps Automatique,
- Application de bicouche.

Ces travaux sont entrepris sous la maîtrise d'ouvrage de la CCMDL, avec l'appui de l'élu référent de la commune.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **31 922.07 €**. Le solde de l'enveloppe financière allouée à la commune par la CCMDL est de 30 043.30 €.

La différence entre le montant des travaux et l'enveloppe financière sera à la charge de la commune.

Ainsi, le reste à charge pour la Commune est 1 879.40 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame Le maire a signer la convention et a verser le solde de l'enveloppe financière.

### ❖ AMENAGEMENT CENTRE BOURG 2 :

Le Conseil Municipal a évoqué l'aménagement du terrain de Mme Chatelard acquis par la commune en 2019. Plusieurs réunions de travail se sont déroulées sur les possibilités d'aménagement de cet espace. Un projet se dessine avec la création d'une voirie de liaison qui

relierait l'église au chemin du cimetière et permettrait ainsi une meilleure desserte de ce nouveau quartier destiné à recevoir des espaces publics et de l'habitat pour tous les âges de la vie. La création d'une placette serait également prévue sur ce versant.

Les habitants et riverains seront informés sur le projet quand ce dernier sera défini un peu plus finement.

#### ❖ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

Une commission va s'organiser pour étudier tous les bilans financiers des associations afin de définir le montant de la subvention attribuer pour l'année 2024.

### DELIBERATIONS

- Recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement de Mme Marie Noelle MERLIN;
- Approbation de la convention relative à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie ;
- Recouvrement direct des charges syndicales auprès des contribuables année 2024 ;
- Mise en place d'un tarif pour la casse du matériel communal ;
- Approbation tarif repas invité pour le repas des anciens ;
- Approbation de la redevance pour l'utilisation de la benne à cartons ;
- Mise en place d'un tarif « allergie » à la cantine au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Approbation de la convention RASED ;
- Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la FPT proposée par le CDG69 ;
- Approbation de la vente du véhicule 4x4 ;
- Approbation de la vente des accessoires du véhicule 4x4 ;
- Acquisition foncière chemin des Combes
- Adhésion au contrat cadre « titres restaurant et prestation d'action sociale du CDG 69 ;
- Approbation de la convention OPAC ;

### ❖ APPARTEMENTS COMMUNAUX :

#### Au village :

##### **Résidence du Soleil**

- 1 logement de 33 m<sup>2</sup> au premier étage. Loyer 350.00 € et 10.00 € de charges.

Disponible de suite

##### **Résidence de la Dîme**

- 1 logement de 39 m<sup>2</sup> au deuxième étage avec ascenseur. Loyer 378.00 € + 20.00 € de charges.

Disponible au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Merci de contacter Mme Sonia SIMON : 06.75.73.82.68

#### La Giraudière :

1 logement de type T2 est disponible.

Merci de contacter M. Bernard JUNET : 06.32.18.29.67

### ❖ CHEMIN DES COMBES :

Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'acquisition d'une parcelle de 661 m<sup>2</sup>, au lieu du chemin des Combes (en haut de Marmion) en vue de laisser un accès mobilité douce entre le haut du lotissement du Vermont et le bas du village.

### ❖ RECOUVREMENT DIRECT DES CHARGES SYNDICALES :

Les charges de la commune aux différents syndicats peuvent être soit budgétisées, soit fiscalisées, c'est-à-dire que les services fiscaux procéderont directement au recouvrement sur les impôts locaux. Ainsi, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, pour l'année 2024, que la fiscalisation des contributions soit effectuée auprès des syndicats intercommunaux suivants :

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS,
- SYDER,
- SIVOS du collège de Ste Foy l'Argentière.

### ❖ REFACTURATION DE LA BENNE A CARTONS AUX ARTISANS ET COMMERCANTS :

Le Conseil Municipal valide la liste des entreprises et le niveau de participation financière pour les professionnels de Brussieu.

### ❖ TARIFS POUR LA CASSE DU MATERIEL :

Madame Le Maire explique qu'il est récurrent que lors des différentes manifestations (privée ou associative) le matériel prêté par la Commune soit dégradé voir cassé.

Madame Le maire propose donc d'instaurer un tarif pour la casse du matériel communal (table et banc).

Le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 12 OUI, fixe les tarifs relatifs à la casse du matériel pour l'année 2024 :

 1 banc	20.00 €
 1 table	50.00 €

### ❖ VOGUEURS :

M. Romain GOUBIER va contacter les vogueurs (18 ans en 2024) afin de les soutenir dans l'organisation de la vogue et éventuellement de réfléchir à organiser l'apéritif aux mines (tradition sur Brussieu le 15 août).

### ❖ REPAS DES ANCIENS :

Le repas des anciens qui s'est déroulé le samedi 21 octobre, à la salle des fêtes, sur le thème du Canada a rencontré une fois de plus un vif succès. Pour rappel, le repas est gratuit pour les personnes âgées de plus de 70 ans et domiciliés sur la Commune de Brussieu. Cependant, une participation financière d'un montant de 30.00 € est demandée aux personnes ne remplissant pas les conditions et qui souhaitent participer au repas des anciens.

### ❖ APPROBATION DE LA CONVENTION RASED POUR LES ANNEES 2024 – 2025 – 2026 :

Les 31 communes dont 19 communes des Monts du Lyonnais sont adhérentes au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) pour leur école publique. Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement du RASED a été validé par l'inspection de l'éducation Nationale à hauteur de 1.00 € par enfant. Afin de simplifier la gestion du RASED, la commune de Saint Martin en Haut verse l'intégralité de la subvention au RASED soit 5 303.00 € et récupèrera auprès des autres communes leur contribution en proportion des effectifs de leur école primaire publique.

La contribution de la Commune de Brussieu s'élève à 120.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la contribution et autorise l'autorité territoriale à signer la convention.

## **❖ ADHESION A LA MISSION PREALABLE OBLIGATOIRE EN MATIERE DE LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE :**

La loi n°2021-1729 pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 a pérennisé et généralisé le dispositif de la médiation préalable obligatoire (MPO) à l'ensemble du territoire national. Il est prévu que les recours contentieux formés par les agents publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, doivent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dès lors qu'ils ont conventionné avec le cdg69 pour assurer cette mission.

L'article 28 de la loi du 22 décembre 2021 a ajouté un nouvel article 25- 2 à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit que la MPO est désormais une mission obligatoire pour les centres de gestion.

Il s'agit d'une nouvelle mission à laquelle les collectivités et leurs établissements publics peuvent adhérer volontairement, par voie de délibération et conformément à la convention cadre conclue avec le centre de gestion.

À compter du premier jour du mois suivant la date de conclusion de la convention, les agents des collectivités adhérentes à la mission devront obligatoirement faire précéder d'une médiation les recours contentieux qu'ils souhaiteront engager à l'encontre des seules décisions visées à l'article 2 du décret n°2022-433 du 25 mars 2022.

La convention devant être signée entre le cdg69 et la commune intéressée.

Le coût de ce service est prévu par dossier de médiation et selon les montants suivants :

- commune ou établissement affilié(e) au cdg69 : un forfait de 400 € pour la préparation, les entretiens individuels et les réunions plénières ; au-delà de 8 heures, application d'un coût horaire supplémentaire de 50 € l'heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litige de la fonction publique territoriale proposée par le cdg69, médiateur compétent dans le cadre de la pérennisation et de la généralisation du dispositif et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le cdg69.

## **❖ ADHESION AU CONTRAT CADRE « TICKET RESTAURANT ET PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE » DU CDG 69 :**

Les prestations d'action sociale au bénéfice des agents des collectivités et établissements publics de la Fonction Publique Territoriale sont une dépense obligatoire. Les employeurs peuvent gérer directement les prestations qu'elles versent à leurs agents. Elles peuvent également confier la gestion de tout ou partie de ces prestations à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) a conclu un contrat-cadre « Titres restaurant et prestations d'action

sociale » pour le compte des collectivités et les établissements du département du Rhône et de la Métropole de Lyon qui le souhaitent. Les trois lots qui le composent et les attributaires retenus sont les suivants :

- Lot titres restaurant : EDENRED
- Lot chèques emploi service universel (CESU) : SODEXO
- Lot chèques cadeaux : EDENRED

Les employeurs du Rhône et de la Métropole de Lyon peuvent adhérer à ce contrat-cadre par délibération après conclusion d'une convention avec le cdg69.

Cette adhésion donne lieu à une participation pour la durée de validité du contrat-cadre versée une seule fois au moment de l'adhésion, quelle que soit la ou les prestations choisie(s).

Le conseil municipal, choisit d'adhérer aux lots suivants du contrat-cadre « Titres restaurant et prestations d'actions sociales » du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour la durée du contrat, jusqu'au 31/12/2027 :

Lot 1 : titres restaurants

Lot 2 : chèques cadeaux

Le montant de la participation financière, correspondant aux droits d'entrée dans le contrat cadre, fixé à 250.00 € et versé au moment de l'adhésion à un ou plusieurs lots pour la totalité de la durée du contrat.

#### ❖ **PRIME POUVOIR D'ACHAT** :

Le Conseil Municipal envisage de verser aux agents communaux la prime pouvoir d'achat sur le premier semestre 2024.

#### ❖ **APPROBATION CONVENTION OPAC** :

La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Elle se substitue à la gestion en stock et permet de rendre plus efficace et fluide la mise en relation de l'offre et de la demande et ainsi de faciliter l'atteinte des objectifs d'attribution des bailleurs et réservataires.

A ce titre, chaque organisme de logement social doit signer pour le 24 novembre 2023 au plus tard et avec chacun de ses réservataires une nouvelle convention de réservation. Elle fixe les modalités pratiques de gestion en flux des réservations de logements et est unique pour l'ensemble des logements réservés de chaque réservataire dans le patrimoine de chaque bailleur. A titre d'information, tous les bailleurs du Rhône ont ainsi transmis aux communes ainsi qu'aux autres réservataires un état des lieux de leurs réservations en stock à fin 2021.

A fin 2022, pour l'Opac du Rhône, la commune de Brussieu était réservataire de 4 logements. Le taux de réservation auprès de l'Opac du Rhône était de 0,16. Si la gestion en flux avait été

appliquée dès 2023, la commune de Brussieu aurait bénéficié cette année de 0,5 logements au titre de ses réservations.

Le nombre de nos réservations pour 2024 sera actualisé en début d'année, prenant en compte l'évolution du parc de la commune. Il sera appliqué sur une assiette de référence définie partenarialement à l'échelle du Rhône : elle exclut les logements nécessaires aux mutations (25%) ainsi que ceux voués à la démolition et ceux inscrits dans un plan de vente.

Ainsi, après lecture de la convention, le conseil municipal approuve la convention avec l'OPAC du Rhône.

#### ❖ **SPECTACLE LA FABRIK :**

Le Conseil Municipal souhaite reconduire le partenariat entre l'association La Fabrik et la Commune de Brussieu. En 2024, le festival fera sa 5<sup>ème</sup> édition du 13 au 28 avril 2024. Deux dates sont proposées à l'association.

#### ❖ **VENTE VEHICULE NISSAN 4x4 ET SES ACCESSOIRES :**

Le véhicule NISSAN 4x4 et ses accessoires (la saleuse, la lame à neige, l'épandeur et le réservoir de sel) ont été vendus pour un montant total de 15 403.00 €. Des frais de commission vont être facturés à la commune de Brussieu.

#### ❖ **TEMPS ZONES BLEUES ET ARRET MINUTE :**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le stationnement à Brussieu est réglementé en 1 zone bleue repérable par un traçage de couleur : **bleue** (2 heures). Cette réglementation s'applique du lundi au samedi entre 8h à 12h et de 14h à 18h30 sauf jours fériés et vacances scolaires. Pour stationner dans une zone réglementée, l'automobiliste doit utiliser un disque aux normes européennes. Celui-ci permet de justifier de son heure d'arrivée. Des disques bleus sont à votre disposition en mairie.

De plus, l'arrêt minute situé devant le PROXI est limité à 15 minutes.

Aussi, les deux places de stationnement sur la Place de la Mairie sont réservées aux usagers, administrés, élus, personnel communal se rendant en mairie.

Des arrêtés ont été rédigés et envoyés à la gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset et seront appliqués par le Policier Municipal.

#### **RAPPEL REGLEMENTATION :**

- Priorité à droite avant d'arriver dans le village avant le restaurant ô p'tit bonheur.
- Le stationnement de tous les véhicules est interdit :
  - ✓ Rue de Marmion des deux côtés,

- ✓ Rue Jacques Cœur interdiction de stationner sur le côté droit dans le sens de la descente jusqu'à l'entrée du lotissement Chenevière,
- ✓ Rue du Lavoir dans le sens de la montée interdit de stationner sur le côté droit,
- ✓ Grand'Rue interdit de stationner du n° 20 jusqu'au n° 26,
- ✓ Rue de Vermont interdit de stationner des deux côtés, du n° 31 jusqu'au n° 45.
- ✓ Trottoirs sur l'ensemble du centre bourg : Grande Rue, rue de l'École, rue de l'Église ainsi qu'à la Giraudière (dans la montée de la route de Brussieu qui longe le parking René Combe).
- ✓ Devant l'entrée de la Cour du château.

Les gendarmes de St Laurent de Chamousset nous conseillent d'instaurer une zone 30 dans le village. Plus d'informations vous seront transmises ultérieurement.

Afin de délester le stationnement du centre du village de Brussieu. Un parking « tampon » a été créé vers la croix de mission le long du sentier de la Combabelle. Ce parking est créé pour les véhicules qui stationnent plus de 72 heures afin de ne pas encombrer les places du village et améliorer le quotidien de chacun.

Merci à tous les riverains du centre du village de stationner vos véhicules à + de 72 heures sur le parking de la croix de mission situé vers l'école de la Basane.

#### ❖ SECURITE ROUTIERE :

Madame le Maire a été sollicitée sur la dangerosité de l'emplacement de l'arrêt de bus situé au quartier de La Borgia à la Haute Giraudière pour les collégiens et lycéens. Le conseil municipal réfléchit à différents dispositifs afin de sécuriser cet arrêt de bus. En attendant, nous encourageons et remercions les parents de munir **leurs enfants de gilets jaunes** ou **vêtements réfléchissants**, les matins et les soirs lorsqu'ils se rendent à l'arrêt de bus.

De plus, de nombreuses personnes nous signalent des conducteurs roulant trop vite dans le village et dans les chemins de campagne. **Réduisez votre vitesse, merci.**

#### ❖ INSCRIPTION RECENSEMENT 16 ANS :

Les jeunes âgés de 16 ans en 2023, doivent se rendre en mairie dans le trimestre de leurs 16 ans afin d'être recensés pour la journée d'appel. Merci de vous munir de votre carte d'identité, du livret de famille et un justificatif de domicile.

## ❖ NOUVEAU FOODTRUCK - SPÉCIALITÉS THAÏLANDAISES :

Un nouveau foodtruck de spécialités Thaïlandaises va s'installer les mercredis sur le marché de la Giraudière – Place René Combe. Horaires du marché de 15h30 à 19h30.

## ❖ CARTE POUR LA DECHETTERIE DE MONTROTTIER TERRITOIRE CCMDL :

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023, les déchèteries du territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais seront accessibles uniquement avec une carte d'accès nominatif. Vous trouverez ci-dessous le lien pour obtenir votre carte :

**portail-dechets.cc-mdl.fr**

ATTENTION : ne pas confondre avec la déchèterie de Courzieu/Chevinay appartenant au territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, également accessible aux habitants de Brussieu et dont les modalités d'accès n'ont pas été modifiées.

**portail-dechets.cc-mdl.fr**



notre nouvelle plateforme en ligne  
pour faciliter toutes vos démarches  
relatives à la gestion de vos déchets



**Payer votre  
redevance**



**Demander une  
carte d'accès  
en déchèterie**



**Déclarer un  
changement  
de situation**

À partir du 1<sup>er</sup> octobre,  
les déchèteries seront accessibles  
uniquement avec une carte d'accès  
nominatif

**faites votre demande  
dès maintenant !**

**Créez dès  
maintenant votre  
espace personnel  
à l'aide de  
l'identifiant portail  
présent sur votre  
facture ci-jointe**

<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS</b>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Rhône N° de département : 69 N° de commune : 69110 N° de commune déléguée : 69110001 N° de commune déléguée : 69110002 N° de commune déléguée : 69110003 N° de commune déléguée : 69110004 N° de commune déléguée : 69110005 N° de commune déléguée : 69110006 N° de commune déléguée : 69110007 N° de commune déléguée : 69110008 N° de commune déléguée : 69110009 N° de commune déléguée : 69110010	
Facture n° 2023-08-08-70001000001 du 26/01/2023 Période de facturation : 01/01/2023 - 31/12/2023	
<b>AVIS DES JOURNAUX &amp; FAISER</b>	
REDEVANCE ORDURES MENAGERS - NOMBRE DE PARTS : 1	

Lors de votre 1<sup>ère</sup> connexion, merci de mettre à jour toutes vos informations personnelles (mail, adresse, nombre de personnes au foyer...). Ces informations nous permettront de communiquer plus facilement avec vous, elles constituent également notre base de facturation. Leur mise à jour est donc importante pour éviter toute erreur.

## ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES DECHETERIES :

Modification des horaires des déchèteries (**St Martin en Haut et Montrottier**) à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

**Les déchèteries sont ouvertes : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h45.**

Fermeture les mardis, dimanches et jours fériés.

**L'accès en déchèterie se fait désormais par badge. Toute demande devra passer par le portail déchets : <http://portail-dechets.cc-mdl.fr>**

Nous remercions l'ensemble de la population de Brussieu de bien vouloir stériliser leur chat afin d'éviter une recrudescence des naissances. Nous vous remercions également de ne pas nourrir les chats sur le domaine public. Une convention est en cours avec une association afin de récupérer les chats pour les stériliser. La commune serait concernée pour un accompagnement financier.

**STÉRILISEZ  
VOTRE CHAT.TE**



**FAIRE STÉRILISER  
VOTRE CHAT DOMESTIQUE**

Évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents

Diminue la population féline sauvage et les risques d'abandons

	1 <sup>er</sup> chat	2 <sup>e</sup> chat	3 <sup>e</sup> chat	4 <sup>e</sup> chat	5 <sup>e</sup> chat	6 <sup>e</sup> chat	7 <sup>e</sup> chat	8 <sup>e</sup> chat	9 <sup>e</sup> chat	10 <sup>e</sup> chat
1 <sup>er</sup> chat	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2 <sup>e</sup> chat	2	4	7	11	16	22	29	37	46	56
3 <sup>e</sup> chat	3	6	12	20	30	43	59	79	104	135
4 <sup>e</sup> chat	4	8	16	27	41	60	84	114	151	196
5 <sup>e</sup> chat	5	10	20	35	54	80	113	154	203	261
6 <sup>e</sup> chat	6	12	24	41	63	94	136	187	248	319
7 <sup>e</sup> chat	7	14	28	47	72	108	160	220	290	371
8 <sup>e</sup> chat	8	16	32	54	82	124	186	257	338	439
9 <sup>e</sup> chat	9	18	36	60	91	138	204	280	361	462
10 <sup>e</sup> chat	10	20	40	68	103	156	228	310	401	512

❖ **BUS France SERVICE** : Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien, venez, on va vous accompagner !



**SANS RENDEZ-VOUS**

**GRATUIT**

**Le Bus France services**

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

VÉHICULE	VOS DROITS	EMPLOI	IMPÔTS
Immatriculation de véhicule Carte grise Permis de conduire	Allocations logement RSA Carte vitale Retraite	Recherche d'emploi Conseil en évolution professionnelle Actualisation CESU	Déclaration d'impôts Prélèvement à la source Taxe foncière

**Jours de passage à Brussieu**  
Mardi de 13h30 à 16h30 - Place de la mairie

Juin	Juillet	Août	Sep.	Oct.*	Nov.*	Déc.*
27	25	8	5 / 19	3 / 17	7 / 21	5 / 19

Pour plus d'informations :  
[www.cc-mdl.fr](http://www.cc-mdl.fr) / [mds@cc-mdl.fr](mailto:mds@cc-mdl.fr)  
\*sous réserve de modification

Vous connaissez déjà les deux Maisons Des Services, labellisées France services, de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, situées à Saint-Laurent-de-Chamousset et Saint-Symphorien-sur-Coise. Elles vous apportent une aide dans vos démarches administratives du quotidien, retrouvez les mêmes services dans votre village avec : Le BUS France services des Monts du Lyonnais, près chez vous, sans rendez-vous et gratuit. Vous êtes perdus dans vos papiers, Vous ne savez plus à qui vous adresser,

Vous avez peur de vous tromper,

Vous n'avez pas d'ordinateur,

Venez, on va vous accompagner !

Vous trouverez le Bus France services à : BRUSSIEU - Mardi de 13h30 à 16h30 - Place de la Mairie : **5/19 décembre** Sous réserve de modification

Renseignements :

Sur le site internet de la CCMDL : <https://www.cc-montsdulyonnais.fr>

Contactez-nous par mail : [busfranceservices@cc-mdl.fr](mailto:busfranceservices@cc-mdl.fr)

Maison des services - Saint-Laurent-de-Chamousset - 122, avenue des 4 cantons - Tél. 04 74 26 50 78

Maison des Services - Saint-Symphorien-sur-Coise - 57, Rue des Tanneries - Tél. 04 78 19 05 14

## ❖ A LA BIBLIOTHEQUE :

### . *EXPOSITION PHOTOS :*

Vous pouvez apprécier actuellement et jusqu'au 31 décembre 2023, à la Bibliothèque de Brussieu, une exposition photos sur le thème « Le Patrimoine historique et naturel des Monts du Lyonnais ». Réalisée grâce à la participation des candidats du concours-photographies « patrimoine » organisé cet été, cette exposition a vocation à faire connaître le patrimoine historique et naturel des communes appartenant au Réseau Com'Monly.

La dimension participative de cette exposition en fait son originalité et la fierté du Réseau puisque le public s'est largement mobilisé dans la valorisation de son patrimoine connu ou méconnu.

Plus de 150 photographies ont ainsi été collectées. Pour des raisons pratiques, un seul cliché a été conservé par candidat pour monter cette exposition (ou moins selon les capacités de la bibliothèque d'accueil). L'exposition circulera dans plusieurs bibliothèques du Réseau durant l'année 2024 pour transmettre au plus grand nombre les richesses historiques et naturelles des Monts du Lyonnais. Les deux gagnants du concours, adulte et enfant (jusqu'à 14 ans), sont identifiés par un logo. Les clichés lauréats ont été sélectionnés pour leur originalité et leur esthétisme par le jury des bibliothèques et la coordinatrice du Réseau.

### . *SEMAINE DU KAMISHIBAÏ :*

Dans le cadre de la semaine du Kamishibaï, du 4 au 10 décembre, théâtre en papier dont le but est de faire défiler une série d'images racontant une histoire, la Bibliothèque de Brussieu propose le jeudi 7 décembre de 16h30 à 18h30, « sorcière cherche mari » et « un sac à tout faire » De 3 à 11ans. Gratuit. Réservation conseillée. Infos et réservations [commonly.fr](http://commonly.fr) ou 04 74 70 86 59



**BOURSE AUX  
JOUETS,  
PUÉRICULTURE  
ET VÊTEMENTS D'ENFANTS  
AUTOMNE / HIVER**

**Salle des Fêtes de Brussieu**

**Dépôt**

Vendredi 1er décembre 2023  
de 9h à 20h

ou

Sur RDV au 06 75 00 69 28  
le lundi 27, mardi 28 et  
mercredi 29 novembre 2023  
de 17h à 20h

Tarifs: Adhérent Gratuit  
Non Adhérent  
5€

**Vente**

Samedi 2 décembre 2023

de 9h à 18h

Dimanche 3 décembre 2023

de 9h à 12h

Organisée par l'association

Tous En Famille  
Brussieu - La Gie  
Site internet :  
tef.brussieu.lagie.free.fr/  
wordpress/  
Facebook :  
Tef Brussieu-la Gie

Renseignement  
au 04 74 70 85 48  
ou 06 75 00 69 28

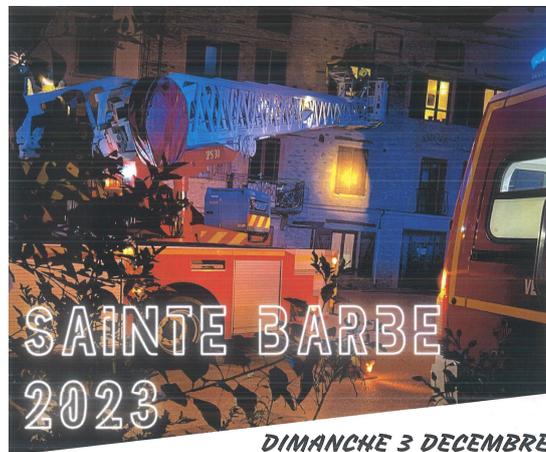
IPNS-NPJSLVP

**Retrait des  
invendus**

Dimanche 3 décembre 2023

de 18h30 à 19h

Assiettes  
interdites  
dans la salle



**DIMANCHE 3 DECEMBRE  
2023**

Les Sapeurs Pompiers de Courzieu  
vous invite à leur traditionnelle  
Sainte Barbe.

A l'issue de la cérémonie nous  
aurons le plaisir de vous convier au  
vin d'honneur.



A 11H00



SALLE POLYVALENTE DE  
COURZIEU



*Animations*

*Bibliothèque de Brussieu*

10H-12H  
14H-17H30

**9** DÉCEMBRE

KAMISHIBAI ET CONTES DE NOËL À 10H

ATELIERS CRÉATIFS À 14H  
(ORIGAMIS, CARTES DE VOEUX,  
COLORIAGES,...)

KAMISHIBAI ET CONTES À 16H

LES ENFANTS RESTENT SOUS LA  
RESPONSABILITÉ DE LEURS  
PARENTS.

Bibliothèque  
de Brussieu

10h à 17h

**9/12**

**DEMONSTRATIONS**  
entrée gratuite

**Verre soufflé**

invité d'honneur  
**OLIVIER  
MALLEMOUCHE**

Nicolas Laty - Damien François - Jean Thebault - Thibaut Varry  
Florence Lemoine - Angélique Dissoubray - Gabriel Beltra  
Theo Beaumont - Clément Lemener - Nicolas Angelini  
Valentin Patrigeon - Vincent Breed

**HOT SHOP**  
France

13 chemin de la Creuzille 69690 BRUSSIEU  
[www.hotshopfrance.com](http://www.hotshopfrance.com)



**Samedi 09 Décembre 2023**

# MARCHÉ DE Noël DE BRUSSIEU

**Entrée libre**  
De 10h à 18h  
dans le village



**+30 exposants**

Spécialités culinaires et artisanat local  
Animations pour les enfants : balade à poney  
maquillage, coiffure, lecture de contes et bricolage  
à la bibliothèque, retraite aux flambeaux, ...  
Restauration et buvette sur place  
Présence du Père-Noël  
Chants de Noël  
Démonstration de danse



Prévente d'huîtres sur place par la Classe en 4  
Prévente de sapins de Noël auprès du Sou des Ecoles






Pour plus de renseignements,  
contactez-nous à  
marchedenoel.brussieu@gmail.com  
ou au 06 69 05 17 41

# Huîtres de la 4!

**sur place  
ou à  
emporter**

**Samedi  
09/12  
09 h00-18h00**

**TARIFS**  
La douzaine  
N°3 12.00€



**BRUSSIEU**  
place de la mairie  
lors du marché de Noël  
**SUR RESERVATION**  
jusqu'au 16 décembre  
Coupons de réservation  
disponibles sur Facebook /  
au Proxi / dans vos Boîtes  
aux lettres !

## **CINEMA**

### **VENDREDI 15 DECEMBRE**

20H30 : SECOND TOUR

### **VENDREDI 29 DECEMBRE**

15H00 L'INCROYABLE NOËL DE SHAUN LE MOUTON

18H00 *WISH - ASHA ET LA BONNE ETOILE*

20H00 L'ABBÉ PIERRE – UNE VIE DE COMBATS

### **VENDREDI 12 JANVIER**

18H30 MIGRATION

20H30 LES TROIS MOUSQUETAIRES : MILADY

### **Dates distributions sacs ordures ménagères :**

Vendredi 19 janvier 2024 16h00 à 19h00 à la salle des Fêtes

Vendredi 2 février 2024 de 16h00 à 19h00 à la salle des Fêtes

Samedi 3 février 2024 10H00 à 12h00 à la salle des fêtes

### **Vœux de la Municipalité**

Samedi 13 janvier 2024 à 17 heures à la Salle des Fêtes

**Les élections européennes auront le dimanche 9 juin 2024.**

**PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX** : 18 décembre 2023, 5 février 2024, 18 mars 2024, 22  
avril 2024, 3 juin 2024.